

## **DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES**

Eléments d'analyse du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Châteauroux-Limoges  
rassemblés par le groupe d'échanges RFF-Association TGV Berry-Limousin-Pyrénées  
présidé par la CPDP

### Note de la Présidente de la Commission

Dans le cadre du débat public sur le projet de ligne grande vitesse Poitiers-Limoges présenté par Réseau ferré de France, deux demandes d'étude comparative de ce projet avec un projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Châteauroux-Limoges, via Beauvilliers, ont été faites lors de la première réunion du débat qui s'est tenue à Limoges le 5 septembre 2006: l'une par Monsieur Jean-Yves Hugon, député de l'Indre, -qui l'avait d'ailleurs formulée dans un courrier adressé au Président de la Commission Nationale du Débat Public avant même l'ouverture du débat-, l'autre par le Président de l'Association TGV -Berry-Limousin-Pyrénées, Monsieur Didier Thillet, par courrier remis en mains propres à la Présidente de la CPDP.

Pour répondre à ces demandes, la Commission a mis en place, en accord avec les parties concernées, un groupe d'échanges entre RFF et l'Association, dont la Présidente de la Commission a assuré elle-même l'animation, assistée de la Secrétaire Générale.

Lors de la première réunion du groupe qui s'est tenue le 26 septembre 2006, il a été convenu que cette étude dont la durée était limitée à celle du débat, ne pouvait être qu'une étude de « dégrossissage » portant sur l'évaluation des coûts de la solution proposée et de l'aire d'influence du projet, étendue par la suite à celle du potentiel de trafic.

Les résultats de l'analyse conduite par RFF ont été présentés à l'Association au fur et à mesure : d'abord les éléments de coûts qui n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers, et les aires d'influence du projet sur lesquelles des compléments ont été demandés. Les calculs relatifs au potentiel de trafic et les hypothèses afférentes, qui ont été présentés à la réunion du 13 novembre, n'ont a priori pas convaincu l'Association. Malheureusement celle-ci a tardé à faire part de ses points de désaccord: ils figurent, avec l'ensemble de ses observations sur les trois notes présentées par RFF, dans le document joint à la « Note d'analyse » de RFF ; ce document n'a été porté à la connaissance de la Commission que le 12 décembre et donc trop tard, pour que RFF puissent y répondre avant la fin du débat et faire part de son point de vue, ce que la Commission ne peut que regretter.